

Puissances étrangères ; celles qui concernent la France y sont désignées d'après le traité de Versailles de 1769 ; la désignation des enclaves respectives , les lignes qui séparent les provinces autrichiennes entre-elles , & enfin les limites des chatellenies , bailliages , mairies & autres districts de chaque province en particulier. Chacun de ces objets sera marqué par des signes , dont l'explication sera gravée sur la carte.

Cette carte , qui paroitra à la fin de cette année , sera composée de 25 feuilles que l'on pourra coler ensemble , suivant un tableau d'arrangement. Elle formera un rectangle de 8 pieds 8 pouces 2 lignes , de France , de hauteur , sur 11 pieds 7 pouces 5 lignes de largeur.

Pour donner une forme régulière à l'ensemble de cette carte , on a ajouté sur quelques feuilles , au delà des limites autrichiennes ou liégeoises , une petite partie des possessions des Puissances voisines , tirée des meilleures cartes. Sur d'autres feuilles l'on a donné les éclaircissemens nécessaires à l'intelligence de l'ouvrage ; enfin pour réunir l'utile à l'agréable , d'autres blancs ont été remplis de cartouches , dessinés & gravés par des artistes distingués , & d'une habileté reconnue.

Cette carte se vendra à Luxembourg chez l'imprimeur du Journal , chez lequel on pourra souscrire , au prix de 52 florins , quatre sols , argent de brabant , ou quatre louis d'or.

On promet aux souscripteurs les plus belles & les plus nouvelles épreuves.

Le 3 de Juillet un grand nombre de personnes de distinction & tous les gentilshommes du voisinage s'assemblerent à Chevening , terre au comté de Kent en Angleterre , appartenant au comte Stanhope , pour assister aux expériences , qui devoient y être faites ce jour-là pour éprouver le succès certain quoique surprenant d'une méthode très-simple & peu coûteuse , que le vicomte